

## **Redynamisation du quartier Saint-Jean - Projet CHORUS - Soutien aux activités de l'Association «Si Saint-Jean m'était Comté»**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Suite à l'ouverture du tunnel sous la Citadelle et parallèlement aux actions lourdes entreprises sur les secteurs Marché/Beaux-Arts et Pasteur, la Ville et la Chambre de Métiers du Doubs ont conduit une réflexion et fixé, avec les professionnels du secteur regroupés en association, un plan d'actions pluriannuel visant à redynamiser le quartier Saint-Jean.

La situation géographique de ce quartier, sa spécificité historique, son originalité culturelle, l'obligent à se démarquer en terme d'image et de services à la population s'il souhaite conserver et développer son tissu économique.

Pour ce faire, grâce à des fonds européens obtenus au travers du programme CHORUS, dont la revitalisation du quartier Saint-Jean est l'une des composantes, différentes actions ont été proposées pour l'année 2000 qui ont permis notamment de définir une nouvelle image de ce quartier (Saint-Jean quartier des arts, des artistes et des artisans d'art) et une stratégie pour faire exister cette image.

C'est ainsi que le Conseil Municipal du 13 décembre 1999 a autorisé M. le Maire de la Ville de Besançon à soutenir le programme d'actions pour l'année 2000 présenté par l'Association «Si Saint-Jean m'était Comté» qui associe tant des professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) que des particuliers (résidents) ou d'autres structures associatives présentes sur le quartier.

Afin de concrétiser ce partenariat, une convention a été signée le 24 mai 2000.

### **A) L'année 2000 - Approche qualitative et financière**

La convention prévoyait les modalités relationnelles entre les signataires principalement en terme de rendu-compte des actions engagées.

Celles-ci ont fait l'objet de rapports intermédiaires conformément aux termes de la convention du 24 mai 2000.

Ont ainsi été réalisés, en étroite partenariat avec la Chambre de Métiers du Doubs et la Ville de Besançon :

- 1 - le Festival de la Curiosité (du 24 au 27 mai 2000),
- 2 - un plan d'actions sur plusieurs années définissant les axes à développer (images, outils, actions, etc.),
- 3 - une base de données socio-économiques pour le quartier Saint-Jean,
- 4 - des visites mensuelles articulées autour de l'artisanat et du patrimoine,
- 5 - des rendez-vous culturels mensuels.

La Ville de Besançon a versé une subvention de 400 757 F (61 095,01 €) au titre du soutien aux actions ci-dessus, pour lesquelles elle a reçu une aide de l'Union Européenne qui s'est élevée à 132 000 F (20 123,27 €).

### **B) Programme 2001 et perspectives**

Pour l'année 2001, l'association se propose de réaliser plusieurs actions fortes, qui visent à :

- démontrer le professionnalisme de l'association,
- asseoir l'image du quartier,

- intéresser les médias,
- attirer un public varié,
- susciter la venue de professionnels aptes à redynamiser le quartier.

Étalées au cours de l'année de manière à créer une dynamique pérenne pour ce quartier, elles se décomposent ainsi :

- 1 - Festival de la curiosité du 7 au 9 juin 2001,
- 2 - Parcours découverte pendant la période estivale,
- 3 - Semaine africaine en septembre,
- 4 - Actions spécifiques au cours des journées du patrimoine,
- 5 - Poursuite des rendez-vous culturels mensuels,
- 6 - Semaine de la sculpture en octobre.

Ces demandes sont réparties suivant le tableau ci-après qui retrace les propositions retenues par la Commission Commerce Artisanat :

Actions	Période	Budget prévu	Demande	Proposition
Festival de la curiosité	7 au 9 juin	600 000	450 000	380 000*
Découverte	Juillet/Août	20 000	10 000	10 000
Semaine d'animation thématique	Septembre	189 000	100 000	70 000
Journées patrimoine	Septembre	25 000	15 000	9 000
Rendez-vous culturels	Tous les mois	51 000	40 000	25 000
Semaine d'animation thématique	Octobre	500 000	100 000	100 000
		<b>1 385 000</b>	<b>715 000</b>	<b>594 000</b>

\* dont 125 000 F (19 056,13 €) au titre de CHORUS.

Afin de trouver des financements de substitution au programme CHORUS, qui a pris fin au 31 décembre 2000, il est possible de bâtir un programme de soutien au titre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), qui est déjà intervenu à plusieurs reprises sur Besançon (centre-ville en 1991, 1992, 1993, Planoise en 1996, Marché/Beaux-Arts en 1999 et 2000).

Ce programme pourrait s'inscrire dans une démarche réflexive commune à l'ensemble des manifestations commerciales de centre-ville.

Suite aux avis favorables de la Commission Economie, Emploi et de la Commission Commerce, Artisanat et Tourisme, le Conseil Municipal est appelé à :

1 - décider de soutenir le programme d'actions proposées pour l'année 2001 et à signer les conventions et tous les documents s'y rattachant,

2 - accorder la subvention de 594 000 F (90 554,72 €) inscrite au plan de financement. Elle sera prélevée pour l'exercice 2001 sur le compte 92.824.6574. 97034.30200 pour une somme de 594 000 F soit 90 554,72 € alimenté par un virement d'égale somme prélevé sur le compte 92.824.6042.97034.30200,

3 - décider d'engager les pourparlers avec les partenaires compétents dans le cadre d'une conduite de dossier de soutien au titre du FISAC et à signer tous les documents s'y rattachant et à décider l'encaissement de la subvention obtenue après modification par décision modificative, en fonctionnement, au titre de l'exercice courant, sur le compte 92.824.7477.97034.30200.

**«M. LE MAIRE :** J'attire votre attention sur le fait qu'il y a 594 000 F, c'est une somme importante, c'est pour cela que lorsqu'on dit quelquefois que nous ne faisons rien dans ce quartier-là, je considère que c'est un peu injuste, c'est une somme importante avec, quand même il faut le préciser, 125 000 F au titre de CHORUS. Les fonds CHORUS vont disparaître et il va falloir bien entendu qu'on intervienne auprès du FISAC et, comme dans tous les dispositifs de ce type, il y a un phénomène d'amorçage, on amorce la pompe et ensuite il faut que les associations s'autofinancent de plus en plus, pas pour arriver à l'équilibre, bien sûr, mais pour continuer à vivre, car les sommes qui sont inscrites à ce niveau-là ne sont pas garanties ad vitam aeternam.

**M. Marcel POCHARD :** Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que ce rapport passe mal parce qu'il est intitulé «Redynamisation du quartier Saint-Jean». C'est un très gros objectif et on s'attend à avoir quelque chose de vraiment très substantiel, avec de la chair dans cette action. D'ailleurs les quatre premiers paragraphes sont très attrayants, on se dit effectivement il va se passer quelque chose dans le quartier Saint-Jean à Besançon. Puis après, il y a l'année 2000, où l'on dit qu'il y a eu un plan d'actions sur plusieurs années définissant les axes à développer. On ne sait pas très bien ce que c'est, image, outil, action. Une base de données socio-économiques a dû être établie, qu'est-ce qu'elle a apporté ? Qu'est-ce qu'on en a conclu, on n'en sait rien. Ensuite des visites mensuelles, artisanat, des rendez-vous culturels, etc., tout ça est destiné en principe à revaloriser le quartier Saint-Jean et c'est tourné sur le quartier Saint-Jean, quartier des arts, des artistes, des artisans d'art. Et après cette affirmation on passe à 2001 Monsieur le Maire et qu'est-ce qu'on trouve à 2001 comme objectifs ? Démontrer le professionnalisme de l'association, asseoir l'image du quartier, intéresser les médias, attirer un public, susciter la venue de professionnels mais comme actions concrètes au service des métiers d'art, des artistes, des artisans d'art, pratiquement rien, on retrouve le festival de la curiosité qui absorbe d'ailleurs l'essentiel de la subvention, une semaine africaine en septembre et puis il y a toujours les rendez-vous culturels mensuels mais les visites mensuelles articulées autour de l'artisanat et du patrimoine, je crois qu'elles ont sauté et finalement de vraiment concret et de vraiment redynamisation de ce quartier historique de Besançon, il n'y a pratiquement plus rien, ce qui est quand même assez ennuyeux. J'ajoute en plus que vous vous permettez d'appeler ça Projet CHORUS alors que vous annoncez que CHORUS c'est fini puisque ça s'est terminé en 2000 et qu'à partir de 2000 il faut trouver d'autres financements. Je trouve vraiment que c'est un peu caricatural, au total faiblard et vraiment on ne s'y retrouve pas, Monsieur le Maire, dans ce rapport.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie Monsieur POCHARD. Je sais que depuis le début de votre participation à ce conseil, vous trouvez toujours les rapports indigents, pas bien en chair, trop maigres. Monsieur POCHARD, lorsque nous avons 50, 60, 80, 100 points à l'ordre du jour, vous comprenez bien qu'on ne peut pas rentrer dans le détail de chaque dossier, c'est là le travail des commissions. Le rapport sur ce projet-là, je suis persuadé qu'il fait une trentaine ou une quarantaine de pages. Si sur ces 50 points à l'ordre du jour, vous voulez des rapports comme vous les souhaitez de ce niveau-là, il va falloir que vous veniez avec une brouette ici pour emmener vos dossiers. Ce que nous voulons, c'est jouer la transparence et l'efficacité. L'ensemble des dossiers sont à votre disposition. Nous sommes tenus de vous donner l'essentiel, l'Adjoint pourra vous répondre si besoin est, pour vous donner de plus amples informations. Vous pouvez en parler en commission, je vous l'ai dit tout à l'heure et je vous le répète, je suis d'accord pour que l'on muscle ces rapports, qu'on vous donne plus d'informations, d'accord, mais vous comprenez bien que sur un rapport comme celui-ci on ne peut pas tout vous donner, on va avoir des dossiers qui vont être très épais et que personne ne lira.

Vous nous avez dit et je n'en fais pas le reproche à notre collègue ROSSELOT, que pour les contrats d'objectifs il n'y avait rien dans le rapport. COLY vous a expliqué qu'il les avait envoyés à tout le monde, manifestement pas grand monde ne les avait lus. En tout cas Jean ROSSELOT ne l'avait pas fait. Je l'absous, on ne peut pas tout lire. Donc il faut donner plus d'informations, je suis d'accord avec vous, mais on ne peut pas vous donner tout sur tout parce que le projet CHORUS, la redynamisation du quartier Saint-Jean, c'est un dossier énorme.

**M. Vincent FUSTER :** Je ne vais pas rentrer dans le détail mais c'est un peu dans le même état d'esprit. Je voudrais rappeler à l'ensemble des Conseillers Municipaux que demain nous inaugurons la rénovation complète du 34 - 36 rue Ronchoux qui est une grosse opération sur ce quartier. Elle n'est évidemment pas dans ce rapport parce qu'elle n'a pas de raison d'y être, mais c'est un atelier d'artistes, c'est un atelier de moulages, ce sont des logements, donc c'est véritablement je crois un apport intéressant sur ce quartier et l'inauguration a lieu demain à 11 heures, je vous y invite.

**M. Jean ROSSELOT :** Bien sûr, nous retrouvons les animations de l'an dernier, elles avaient lieu dans ma rue et je les connais bien et c'est déjà quelque chose. Je ne vais pas être très long mais je voudrais que la Municipalité prenne bien conscience que ça peut être malheureusement un cautère sur une jambe de bois. C'est très bien le festival des curiosités, le vide-grenier se passe sous mes fenêtres, j'ai presque envie d'y vendre vos affiches électorales, elles commencent à passer dans l'histoire, la semaine africaine, tout ça c'est très bien mais, et je pose une question Monsieur le Maire, et ça fait trente ans qu'elle est posée, est-ce que ces manifestations sont à la hauteur de l'enjeu qui est de redynamiser le quartier Saint-Jean ? Moi je dis que non. Voilà un quartier qui a deux fois mille ans d'existence, qui est riche d'une histoire à la fois civile, religieuse, militaire, enfin bref, les racines de la Comté, citez-moi un immeuble où c'est expliqué ? On a même honte de voir des étrangers transiter dans le haut de la Grande Rue sur des trottoirs éculés, cassés, usés comme on n'en voit plus. Même à Dole ils ont refait complètement les abords de la cathédrale, ils seront refaits demain rue Ronchoux ? Très bien, mais tout le monde se demande pourquoi on attend de revaloriser le bâtiment municipal qui est au coeur du coeur comme je dis de Besançon, c'est-à-dire la place Victor Hugo avec les arcades qui pourraient être mises magnifiquement en valeur. On ne parle même plus du square Castan, bien entendu mais surtout comment voulez-vous redynamiser sans parking ? (réactions). Mais je suis constant... lors de votre élection, Monsieur le Maire, j'avais qualifié le problème de casse-tête des Bisontins et moi je m'indigne de voir que finalement les problèmes de stationnement ne vous inquiètent pas plus que ça. Comment voulez-vous redynamiser ce quartier sans parking et comment peut-on concevoir que le site du Port Fluvial qui est à côté, avec les impasses Bertin et la Raye, qui me font penser à ce que je voyais à Strasbourg quand j'étais étudiant et qui sont aujourd'hui devenus des petits trésors, comment peut-on concevoir à terme une redynamisation vraiment forte, puissante, de ce quartier, sans jouer sur les possibilités de parking qui sont à côté, sur les possibilités de remise en valeur du patrimoine et sur la valorisation du patrimoine, en particulier municipal ? On a les estafettes de la Croix Rouge, en plein coeur de la place Victor Hugo. Dans quelles villes a-t-on cela alors que le bâtiment est à la mairie, les arcades pourraient abriter des artistes, il pourrait y avoir cette place Victor Hugo dont le nom de Victor Hugo n'est même pas apparent sur le mur, c'est ça le traitement à long terme, le véritable traitement. Ce que vous proposez, c'est très bien mais c'est quand même assez éphémère comme traitement.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, je vous le redis amicalement, vous devriez vraiment arrêter de toujours taper sur cette ville, dire que rien ne va. Cherchez un peu, vous allez quand même bien trouver quelque chose de positif ! Quand vous décrivez Besançon, j'ai l'impression qu'on ne vit pas dans la même ville. Je donne maintenant la parole à M. CYPRIANI.

**M. Jean ROSSELOT :** (hors micro) Je serais à votre place dans la rue Sarrail, je l'ai déjà dit...

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, vous n'avez plus la parole, vous l'aurez après et je voudrais vous le redire très calmement mais très fermement, le Conseil Municipal ce n'est pas le grand circus. Vous n'avez donc pas la parole, je veux rester courtois et vous l'avez noté, mais avant vous il y a M. BONNET, M. POCHARD, et Mme WEINMAN. Vous aurez la parole mais ici ce n'est pas le grand cirque et chacun parle à son tour lorsque je lui donne la parole. Maintenant Benoît CYPRIANI a la parole.

**M. Benoît CYPRIANI :** Nous aussi, nous sommes bien réticents vis-à-vis de ce dossier (réactions).

**M. LE MAIRE :** Mais à mon avis ce n'est pas pour les mêmes raisons.

**M. Benoît CYPRIANI :** Il s'agit d'une association quand même, il faut le dire, de commerçants, avec une troupe de théâtre dont l'objectif est clairement commercial, c'est améliorer l'image de marque du quartier. Nous, évidemment les animations de quartier on est tout à fait pour mais à quel prix ? Cette subvention est comparable à celle qui a été accordée à l'Union des Commerçants du centre-ville qui regroupe quand même beaucoup plus de commerçants ; entre 600 000 F et 800 000 F il n'y a quand même pas... j'ai dit comparable, pas équivalente, et un objectif qui est aussi difficile à évaluer. Là je me demande effectivement s'il ne serait pas question de mettre les contrats d'objectifs dont on avait parlé lors des précédentes délibérations.

Deuxième problème, c'est cette augmentation de 50 % de la subvention d'une année sur l'autre, alors que les subventions au titre de CHORUS sont stables. D'ailleurs je ne comprends pas bien : est-ce que pour 2001 il y a des subventions CHORUS, oui ou non car elles apparaissent dans le tableau. M. POCHARD et d'autres personnes disent que c'est terminé ; aussi, j'avoue que je ne comprends pas grand chose. En raison de cette augmentation et pour éviter que l'année prochaine on nous propose de voter quelque chose à 800 000 F, je demanderai à mon groupe de s'abstenir.

**M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, j'ai souvent salué le travail de «Si Saint-Jean m'était Comté» ici et je ne changerai pas d'avis. J'ai pu constater à quel point c'était tout à fait dans la logique de CHORUS visant à animer les quartiers avec les commerçants et les résidents, dans un travail de partenariat de la ville avec la Chambre de Métiers, ce qui n'était pas forcément le cas de tous les éléments de CHORUS, et on ne va pas refaire le débat Marché/Beaux-Arts qui a animé le précédent mandat et où on était plus dans l'obtention de subventions pour construire des projets qui ne faisaient pas l'unanimité. Là il y a une dimension d'animation de quartier qui correspond à ce qu'attendait l'Europe, le projet de revitalisation de centre urbain, alors il faut pouvoir pérenniser après et vous avez un souci d'obtenir des subventions par le FISAC. Mais, et là je rejoins Marcel POCHARD et Jean ROSSELOT, qu'est-ce que la ville a proposé, au-delà de ce travail qui est un travail de partenariat où la ville est un partenaire et non l'animateur principal, qu'est-ce que la ville a à proposer en matière de développement de ce quartier historique au-delà de ce qui va être inauguré demain ? Depuis que CHORUS est apparu ici sur le quartier Saint-Jean, j'ai posé plusieurs fois la question, j'ai entendu les ateliers en réponse. Donc là ils vont être inaugurés, c'est très bien mais qu'y a-t-il d'autre, sachant que cette animation est essentielle à la vie du quartier mais ce n'est pas le grand projet d'envergure d'une capitale régionale.

**M. Marcel POCHARD :** Monsieur le Maire, je voudrais simplement vous dire là-dessus que ce que je demandais dans ce rapport, ce n'est pas plus de papier, ni même à la limite plus d'explications, c'était plus d'actions et plus d'éléments. Moi je crois qu'on ne peut pas qualifier cette action de redynamisation du quartier Saint-Jean. C'est, comme cela vient d'être dit par M. BONNET, de l'animation. Si on parle de l'animation du quartier Saint-Jean, ça peut passer...

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas que ça !

**M. Marcel POCHARD :** ... Mais pour le reste, vraiment, c'est une vue extrêmement réductrice de ce que l'on peut faire dans ce quartier Saint-Jean.

**M. LE MAIRE :** Tout n'est pas dit là, je pense que Vincent FUSTER vous en dira un mot. Il y a aussi au niveau des métiers d'art, beaucoup de projets actuellement en route. Vous savez que la SAIEMB a racheté des immeubles pour les transformer en boutiques, il y a un très grand projet et une association dynamique. Le rôle de la ville, nous ne sommes pas des commerçants non plus, c'est d'aider et de mettre en place des moyens pour que les commerçants aussi se prennent en charge et ça se passe plutôt bien ; lorsque je vais dans le quartier, les commerçants sont plutôt satisfaits.

**Mme Nicole WEINMAN :** Sur ce dossier qui n'est vraiment qu'une petite partie du projet CHORUS sous le pied de Citadelle et Saint-Jean, bien sûr on peut rendre hommage au travail qui avait été fait par l'association, je ne comprends pas, Monsieur CYPRIANI, car cette association qui s'est créée car la ville avait souhaité que ses interlocuteurs soient une association de commerçants, et à laquelle s'est greffée la Chambre de Métiers, fonctionne avec tous les habitants du quartier. Donc vous souhaitez pénaliser

l'ensemble des habitants du quartier. Je trouve que pour redynamiser un quartier, c'est une des actions susceptibles de le faire, et c'est bien que ce soit les habitants eux-mêmes qui en aient eu l'initiative parce que si je me souviens bien, ce volet-là de CHORUS a eu quand même beaucoup de mal à décoller. On a trouvé une solution qui n'est peut-être pas l'idéal mais qui a le mérite au moins d'amorcer la pompe.

Ceci dit, je trouve dommage qu'à la suite de cette initiative donc associative et puis d'autres, la ville n'ait pas, peut-être par le biais de l'action culturelle, relayé davantage l'attractivité sur Saint-Jean et au pied de la Citadelle, dans la mesure où ce quartier, on l'a bien vu dans toutes les études économiques qu'on a faites encore récemment, se dédensifie, se désertifie en matière de services de proximité, de commerces. C'est un problème qu'il va falloir qu'on prenne à corps pour renforcer l'attractivité du quartier, l'attractivité aussi commerciale, culturelle et touristique, pourrait passer par comment ramener les visiteurs de la Citadelle sur le bas du quartier. Donc prévoir peut-être en lien des manifestations culturelles qui se déroulent sur les deux sites de façon à ce que les gens prennent l'habitude de descendre aussi un peu plus bas que la Citadelle, c'est une suggestion que je vous fais.

**M. LE MAIRE** : C'est une bonne suggestion.

**M. Jean ROSSELOT** : Je pense que les artisans et les commerçants font un excellent travail. Ils se sentent partenaires, ils sont bien dans cette opération mais ils reconnaissent tous, sur l'implication de la ville et de l'Europe, ce qu'on peut dire sur l'au-delà comme dirait Marcel POCHARD, Nicole WEINMAN ou Pascal BONNET, quelque chose qui va plus loin, un grand projet qui correspond à ce qu'est une capitale régionale, de valorisation historique du patrimoine pour les étrangers. Vous dites que ça se passe bien avec eux, c'est vrai, mais leur président vous laissera tomber au cours d'une conversation que ça fait 35 ans qu'il exerce à l'endroit où il exerce -je ne cite pas de nom, évidemment- et qu'il n'a jamais rien vu changer et pourtant on est au coeur du coeur, et partout ailleurs on a revalorisé, partout ailleurs. Donc ils ne sont pas mécontents de la ville, mais ils en attendent d'autres choses comme celles que j'indiquais, la pertinence du parking du site du Port Fluvial, ils en sont tous convaincus. Je ne comprends pas que ce qui est vrai vous gêne, quand on met le doigt sur ce qui fait mal, vous protestez, c'est moi qui devrais protester, m'indigner de ce que vous ne répondez pas aux besoins ressentis par les commerçants comme par les Bisontins : le stationnement. Vous vous en fichez, vous êtes maire, d'accord, mais le problème reste là et il faut y répondre.

**M. LE MAIRE** : Vous avez parlé deux fois, c'était très intéressant. Simplement, pour le bon fonctionnement de notre assemblée, allez à l'essentiel, arrêtez en permanence de redire les mêmes choses. Je profite de vous dire ça à un moment où vous n'avez plus la parole, comme cela vous ne pouvez pas répondre ! Ecoutez Monsieur ROSSELOT, vous savez à qui il appartient le port fluvial ? Je vous redonne la parole exceptionnellement. A qui appartient-il ?

**M. Jean ROSSELOT** : Quand j'étais président de la commission du conseil de quartier, j'ai interrogé par écrit le représentant de l'Etat dans le département puisque tout le monde sait -arrêtez de jouer aux devinettes, on a passé l'âge, surtout nous deux, on est presque dans les vieux-...

**M. LE MAIRE** : Pas moi, moi je me sens bien.

**M. Jean ROSSELOT** : ... j'ai posé la question au représentant de l'Etat puisque le site du port fluvial appartient à l'Etat et qu'il est donné juridiquement en ce que l'on appelle une concession à la CDCI du Doubs. J'avais interrogé, vous savez jusqu'à quand il est en concession d'ailleurs ? Quand ?

**M. LE MAIRE** : Encore quelques années car la concession prévoit 20 ans.

**M. Jean ROSSELOT** : Oui, jusqu'en 2011, Monsieur le Maire. Le site de l'ancien port fluvial est en concession à la CDCI par l'Etat jusqu'en 2011 et c'est dommage que je n'aie pas amené la lettre. Le Préfet GUEANT que j'avais interrogé comme simple citoyen et je vous amènerai la lettre, m'avait répondu très officiellement...

**M. LE MAIRE** : Vous ne voulez pas qu'on en parle après la séance, ça serait mieux ?

**M. Jean ROSSELOT** : ... et il prétend que je lui coupe sans arrêt la parole, je ne sais pas ce que vous en pensez tous ? Le Préfet GUEANT m'avait officiellement répondu, à moi modeste président de commission d'un conseil de quartier ce que je viens de vous dire et il concluait de la manière suivante : «si la ville nous demandait ce site, on s'empresserait de le lui accorder». C'est la raison pour laquelle tout à l'heure dans le PDU je proposerai un amendement demandant à ce que vous entamiez une procédure de négociation avec l'Etat et la Chambre de Commerce.

**M. LE MAIRE** : Il y a au moins un enseignement que je tirerai parmi d'autres ce soir, c'est que je ne vous donnerai pas une troisième fois la parole, parce que vous en abusez.

**M. Pascal BONNET** : Je constate qu'on empiète un peu sur le débat du PDU...

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas mon fait.

**M. Pascal BONNET** : Mais c'est quand même essentiel pour...

**M. LE MAIRE** : Je m'excuse de vous couper mais j'aimerais qu'on reste si vous le voulez bien sur le quartier Saint-Jean, qu'on n'entame pas le débat sur le PDU. Nous avons toute la nuit devant nous pour le faire mais on reste pour l'instant dans le quartier Saint-Jean.

**M. Pascal BONNET** : Par rapport à ce parking de proximité qu'évoque Jean ROSSELOT, et c'est peut-être une question à laquelle vous répondrez lors du débat sur le PDU, mais c'est une question de fond pour la revitalisation du centre-ville et du quartier Saint-Jean, êtes-vous sur une logique de parking de proximité, ce qui était une certaine avancée par rapport au mandat précédent et qui était il me semble dans votre programme de campagne, ou êtes-vous plutôt sur une logique de parking-relais exclusif, ce qui est plutôt la logique d'une partie de votre majorité, mais qui manifestement remet en question la dynamique du centre-ville ? Alors c'est peut-être une question qui relève du PDU mais qui touche au développement du centre-ville et qui est donc en rapport avec ce point de l'ordre du jour.

**M. LE MAIRE** : Et en plus, la réponse est dans le PDU.

**M. Vincent FUSTER** : Un mot Monsieur le Maire simplement pour recentrer un petit peu le dossier. C'est simplement, je vous le rappelle, la fin du programme CHORUS -enfin une toute petite partie de la fin du programme CHORUS- qu'on est appelé à voter ce soir. Ça entre dans l'ensemble des Musées des Beaux-Arts et Granvelle - Chemin des Sens et Quartier Saint-Jean et on ne vous demande ce soir de ne voter -je m'adresse surtout à Benoît- que sur une convention entre une association et la ville. Je reprends les propos de Mme WEINMAN et je suis un petit peu étonné, parce qu'en fait l'objectif qu'on avait était d'animer le quartier et on l'a toujours. Ça s'arrête là, ce n'est donc pas une opération commerciale du tout et bien entendu nous aurons l'occasion je crois de revenir sur le quartier de Saint-Jean pour débattre d'autres actions, et on en a déjà d'ailleurs abordées au sein de la commission économique puisque Mme WEINMAN nous avait apporté quelques pistes de réflexion dont nous reparlerons bien évidemment plus tard.

**M. LE MAIRE** : En tout cas je donne acte aux commerçants du quartier Saint-Jean d'être particulièrement dynamiques et les actions qui sont menées là-bas sont des actions de qualité et qui attirent beaucoup de monde. Alors bien sûr on peut dire que c'est de l'animation mais c'est un des éléments de la redynamisation, ce n'est pas le seul, il y en a d'autres».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 14 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 14 juin 2001.*